

je certifie ce document conforme à l'original
30/6/2025 *Soumare*

2S.SÉCURITÉ S.A.S.U

S.A.S.U 2S.SÉCURITÉ société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 PARC DE LA METAIRIE - BAT C - 93200 SAINT-DENIS

Le soussigné

SOUMARE Abdalahi

né le 12 novembre 1982 à SAINT-DENIS - FRANCE

demeurant à 11 PARC DE LA METAIRIE - BAT C - 93200 SAINT-DENIS

de nationalité française

Agissant en qualité des actionnaires de la société SASU 2S.SÉCURITÉ, société par actions simplifiée au capital de Mille euros, dont le siège social est situé 11 PARC DE LA METAIRIE - BAT C - 93200 SAINT-DENIS, en cours de constitution,

Ont pris les décisions suivantes relatives à la nomination du premier président de la société, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de ladite société, et a établi le présent procès-verbal en conséquence :

Première décision : Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la société :

Mr SOUMARE Abdalahi né le 12 novembre 1982 à Saint-Denis – FRANCE demeurant au 11 PARC DE LA METAIRIE - BAT C - 93200 SAINT-DENIS pour une durée illimitée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

AS

Deuxième décision : Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 11 des statuts.

Troisième décision : rémunération du président

La rémunération du président sera fixée ultérieurement.

En outre, elle aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à SAINT-DENIS

Le 12 JUIN 2025

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Signature des actionnaires

SOUMARE ABDALAH

Signature du Président, précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

BON POUR acceptation des fonctions de
président

SOUMARE

